

# Miramont-de-Guyenne

## LE GENERAL DELMAS DE GRAMMONT

### HISTOIRE DE LA CITE

Exposition permanente réalisée grâce à l'aide financière du FEOGA dans le cadre du



#### Un militaire fort libéral



Jacques-Philippe Delmas de Grammont est né à la Sauvetat-du-Dropt (Lot-et-Garonne) le 23 juillet 1796 ou 5 thermidor An IV suivant le calendrier révolutionnaire. Son père, Jean-Joseph Delmas de Grammont, capitaine d'ancien régime, avait combattu vaillamment devant Wissembourg en 1793 et il mourut un peu plus tard des blessures que les ennemis lui avaient infligées. Il s'était marié en premières noces avec Marthe-Sophie de Vivie du Vivier d'Agnac puis, devenu veuf, il avait épousé en 1790 sa belle-sœur, Marie-Henriette de Vivie, qui fut la mère de tous ses enfants, donc de notre héros.

Jacques-Philippe, dès l'age de 16 ans, appartint aux gardes d'honneur de l'Empereur et, comme tel, il participa à deux campagnes. Au lendemain de Waterloo il servit la Restauration et bénéficia d'un avancement aussi brillant que rapide. D'abord lieutenant au 4ème Régiment de chasseurs à cheval, il gravit les échelons et devint, encore jeune, colonel au 8 ème Régiment des hussards, dont il eut à cœur de faire un régiment exemplaire. L'officier, abordable et compréhensif, sut bientôt susciter l'affection de ses subordonnées et de ses soldats.

« Il rendait doux et facile à porter le joug de la discipline. C'était le type accompli du colonel », dit son neveu et filleul, l'éminent érudit Tamizey de Larroque.

Farouchement opposé à l'introduction de la politique dans l'armée, il s'éleva avec force contre la formation de clubs révolutionnaires dans les armées en 1848, et il parla de démissionner. Le régiment protesta unanimement contre le départ possible de son chef. La démission fut refusée. Non seulement Delmas de Grammont n'eut pas à rendre ses galons mais, en décembre 1848, il se voyait promu général de brigade. Affecté à l'armée des Alpes, il eut l'occasion de connaître le maréchal Bugeaud, duc d'Isly, sous les ordres duquel il se trouvait placé. Une amitié solide se lia entre eux.

A Lyon, puis à Saint-Étienne, il parvint à calmer les esprits surexcités et à éviter des troubles civils par une attitude à la fois ferme et conciliante. L'insurrection jugulée, il était normal que le Prince-Président lui accordât sa confiance et que les électeurs l'envoyassent siéger comme député de la Loire à l'Assemblée Législative élue le 13 mai 1849.

#### L'ami des animaux

Il eut tôt fait, à la tribune de la Chambre, de s'affirmer par sa parole de méridional ardent et spirituel et son tempérament indépendant et enthousiaste qui le désignaient comme le champion des causes les plus nobles. Dégagé de toute obédience partisane, il ne craignait pas de dire leurs faits aux ministres et de heurter la minorité. Ses adversaires eux-mêmes, prompts à ironiser sur ses interventions et à le traiter de naïf, s'inclinaient devant sa droiture et estimaient son talent d'orateur, parfois malicieux, souvent éloquent.

Mais il est fort possible qu'il n'aurait laissé aucun nom si sa générosité ne l'avait poussé à prendre la défense de nos « frères inférieurs » qu'il aimait depuis sa prime enfance. Les manifestations de bonté envers les animaux n'avaient pas manqué dans sa famille. Une sœur de sa grand-mère, Mme de Pascalis, née avec le nom amusant de Bourbal de Montpinçon, s'était faite l'infirmière de toutes les bêtes abandonnées de la région. Son père avait conçu une affection quasi fraternelle pour son propre cheval de bataille qui lui avait sauvé la vie dans un combat, et il n'oubliait jamais d'aller caresser le bel

animal chaque matin. Lui-même, au cours d'une promenade au bord du Dropt avec ses deux sœurs qui devaient devenir plus tard Mme de Boery et Mme de Tamizey de Larroque, releva un chien heurté par une charrette et le soigna si bien, les jeunes filles l'aidant, que la pauvre bête se remit de ses blessures. Cet acte charitable ne s'était jamais effacé de son esprit, pas plus, en contrepartie, que la cruauté d'un habitant de la Sauvetat-du-Dropt qui avait coupé les deux jambes à un chien et, avec de gros rires, le forçait à marcher quand même.

Or un jour, en garnison à Saint-Étienne, Grammont remarqua du haut d'un balcon divers attelages qui charroyaient du charbon, et il se sentit révolté par la brutalité des voituriers qui se servaient cruellement du fouet ou de l'aiguillon pour obliger les chevaux et les bœufs à gravir une cote assez raide. C'est alors que naquit l'idée de la loi à laquelle il devait attacher son nom; « La seule bonne loi que nous devons à la République » aimait à dire Napoléon III.

Une première société protectrice des animaux avait été fondée à Paris le 3 avril 1846, mais il manquait l'appui d'un texte législatif pour la répression des abus. Il va sans dire que le général trouva auprès d'elle non seulement l'accueil le plus cordial mais une documentation précieuse, dont il fit largement son profit. Jusqu'alors la loi s'était préoccupée des dégâts causés par des animaux nuisibles, dangereux ou errants, malfaisants, féroces, et de la réparation de ces dégâts, mais jamais des torts qui pouvaient être causés aux animaux paisibles. L'action à entreprendre était donc pour la France d'une indéniable nouveauté. Il faut dire que la S.P.A dont le général devait devenir le président actif, puis le président honoraire, ne fut reconnue d'utilité publique qu'en 1860.

Le 7 janvier 1850, Grammont déposa sur le bureau de la Chambre le rapport d'une commission chargée d'étudier une proposition qu'il avait faite dans les derniers mois de 1849; tous les membres, à deux exceptions près, l'avaient approuvée.

Le 15 mars eut lieu la première délibération. Elle fut très courte. Le général aurait voulu un vote sans discussion car il avait hâte de voir appliquer ses vues, et il demanda l'urgence. La Chambre ne l'entendit pas de cette oreille et se prononça pour une autre délibération. Quelques rires fusèrent quand le rapporteur dit : « Cette loi intéresse l'humanité et la morale publique ».

C'est le 15 juin qu'intervint la discussion sur les articles déjà proposés. L'engagement décisif prit place le mardi 2 juillet. Un texte plus court et plus restrictif que le projet cité fut adopté, le voici dans son article unique :

« Seront punis d'une amende de 1 à 15 francs, et pourront l'être de un à cinq jours d'emprisonnement, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers des animaux domestiques. La peine d'emprisonnement sera toujours appliquée en cas de récidive. L'article 483 du Code Pénal sera toujours applicable ».

Dans l'esprit du rapporteur il s'agissait des animaux en général et des mauvais traitements où qu'on les constate. C'était diminuer considérablement la portée de l'idée initiale. Grammont ne s'estima pas satisfait.

Le meilleur hommage que l'on ait rendu à l'action généreuse de Delmas de Grammont, c'est à l'écrivain animalier Toussenel qu'il faut l'attribuer. L'auteur si agréable de « *l'Esprit des Bêtes* » et du

« Monde des Oiseaux » a caractérisé de la sorte le texte qui sortit le 2 juillet 1850 de la délibération de l'Assemblée Législative : « La meilleure loi que nos législateurs nous aient faite depuis un demisiècle, la seule, du moins, que j'eusse été heureux et fier d'entendre appeler par mon nom ».

On peut se demander si le général eut connaissance de cette belle appréciation, et s'il eut la sensation, devant l'ironie de certains journalistes ou de certains députés, que cette loi tronquée lui apportait la célébrité pour ne pas dire l'immortalité, ce qui n'aurait pu faire des diverses interventions à la tribune sur des questions financières, économiques ou sociales .

Ses interventions les plus pures furent parfois mal jugées. Parce qu'il s'intéressait au sort des ouvriers on l'accusa à droite de faire du socialisme. Il répondit fièrement à ses interlocuteurs, et cela donna la mesure du personnage : « Si c'est cela que vous appelez être socialiste, à ces conditions je crois que nous sommes tous de ce coté (la droite) aussi bien que celui-ci (la gauche) et, pour moi, je peux ajouter que je le suis de naissance, car je compte dans ma famille plusieurs générations d'hommes qui ont la passion de faire le bien ».

Lorsque cette Assemblée Législative, fut dissoute par le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le député redevint militaire et fit ses adieux aux Stéphanois, qui lui devaient le transfert du chef-lieu de la Loire de Montbrison à Saint-Etienne. Pendant quelques jours on le chargea de surveiller l'état de siège en Lot-et-Garonne, ce qu'il fit sans trop de rigueur comme un modéré qu'il était faisant libérer un certain nombre de personnes incarcérées dans le marmandais à la suite de troubles qui s'y étaient produits. En janvier 1852, on l'affecta au département des Basses-Pyrénées. A Bayonne il reçut l'ordre impérial d'aller présenter les hommages de la France au roi d'Espagne, ou plus exactement au mari de la reine Isabelle II, lequel voyageait à proximité de la frontière. Sans perdre un instant il se rendit à sa rencontre. Trop tard, Don François était reparti. chevaleresquement l'envoyé du Prince-Président mit le cap sur Madrid. La reine fut profondément touchée par ce geste de grand seigneur et passa au cou du Miramontais le grand cordon de l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

Le 10 août 1853, M. de Grammont devint général de division. Chargé en mai 1857 de diriger le camp de Lunéville et se souvenant du 8ème régiment des hussards il eut l'ambition de porter sa division de dragons à même hauteur insigne. Il y réussit si bien que l'Empereur venu assister aux manœuvres lui manifesta sa satisfaction en lui accordant la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur. L'année suivante Napoléon III voulut admirer de nouveau cette belle cavalerie et la pria de parader au camp de Chalons, ce qu'elle fit avec le même brio et la même perfection.

Dès cette époque la santé de Grammont commença à chanceler, à tel point qu'il dut avec le plus grand regret abandonner Lunéville et l'élégant château restauré par Stanislas Leczinki. Pendant plusieurs années il remplit la mission d'inspecteur général de la cavalerie.

En 1859 il fut placé à Paris à la tête d'une division de cavalerie et il se berça de l'espoir de la diriger vers l'Italie. La guerre, tôt terminée par la paix de Villafranca, ne lui permit pas de réaliser ce chant du cygne. Du reste l'heure de la retraite n'était pas éloignée. En juillet 1861 il se sépara du drapeau qui était son compagnon depuis plus de cinquante

ans, encore que, les deux campagnes napoléoniennes mises à part, il n'ait pas eu l'occasion de le défendre avec son épée. Ce fut pour lui un moment particulièrement cruel qu'adoucirent toutes les attentions affectueuses dont on l'entoura ainsi qu'une lettre particulièrement cordiale et flatteuse de l'Empereur.

#### Le retour à Miramont

Il revint définitivement en Agenais dans son domaine de Bouilhaguet à Miramont de Guyenne et, comme d'autres, comme son ami Bugeaud, par exemple, il se fit agriculteur. Conseiller général du canton de Duras pendant cinq ans, il avait donné sa démission en 1859 et son fils aîné, écuyer de l'Empereur, avait recueilli à sa place les suffrages des électeurs.

Dégagé de toute servitude militaire ou politique, il goûta la vie de famille avec sa femme, née Anne de Boery, et ses trois enfants, Raoul, Amélie et Gaston. Fin causeur et brillant narrateur d'anecdotes, sa verve était toujours appréciée. Il aimait venir au secours des pauvres, et n'hésitait pas à une forme indirecte de charité, à accorder un salaire plus que normal à des vieillards qu'il occupait par bonté sur ses terres. Aussi était-il entouré de l'affection la plus respectueuse.

Le 12 juin 1862, il passa toute sa journée au grand air, sous les arbres qu'il aimait, au milieu des prairies qu'il avait établies. Le lendemain il fut terrassé brutalement par une attaque d'apoplexie.

Ses obsèques eurent lieu à Miramont de Guyenne le dimanche 15 juin, en toute simplicité, en présence d'une foule innombrable. Les honneurs militaires lui furent rendus par les brigades de gendarmerie des cantons voisins.

M. de Bher, sous-préfet de Marmande, prononça en termes touchants une courte oraison funèbre. Le fonctionnaire citait, en terminant, ces propres paroles du général qui contiennent tout entier le généreux inspirateur de la Loi qui porte son nom : « L'homme politique tombe, c'est la règle commune, mais le bien qu'il a fait subsiste toujours comme la meilleure partie de lui-même ». Par la suite, le 3 octobre 1897, la ville de Miramont de Guyenne éleva un buste en bronze que les Allemands se sont appropriés en 1942-1943.

Nous ne possédons plus que le piédestal de ce buste...